Municipalité de Rougemont

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Rougemont tenue le 1er décembre 2025 à 20h00 en la salle des délibérations du conseil.

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux
   - 3.1 Procès-verbal du 10 novembre 2025

4. Finances
   - 4.1 Approbation du paiement des comptes
   - 4.2 Transfert des surplus au lac Marieville

5. Dépôt de document
   - 5.1 Déclaration des intérêt pécuniaires des élus municipaux
   - 5.2 Déclaration des informations relatives aux apparentés et opérations interentités

6. Période questions réservée au public

7. Subventions, commandites et demandes
   - 7.1 Proposition de réalisation d'un circuit patrimonial – Société d'histoire et de généalogie des Quatre Lieux
   - 7.2 Demande de commandite – Hockey Élite AAA – Vert & Noir de l'école secondaire Fadette
   - 7.3 Demande de don – École secondaire P-G. Ostiguy – Projet Écolab
   - 7.4 Demande de contribution – Association du Mont Rougemont

8. Avis de motion, dépôt et adoption de règlement
   - 8.1 Adoption du règlement 2025-383 abrogeant et remplaçant le règlement 2022-336 sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil municipal
   - 8.2 Adoption du règlement 2025-384 modifiant le règlement d'emprunt 2025-381 décrétant une dépense de 985 000 $ et un emprunt de 635 000 $ pour l'aménagement du puits Vadnais III
   - 8.3 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2025-385 modifiant le règlement 2022-322 concernant la circulation et le stationnement
   - 8.4 Avis de motion et dépôt du projet de règlement d'emprunt 2025-386 abrogeant et remplaçant le règlement no. 2025-377 décrétant une dépense de 300 000 $ et un emprunt de 300 000 $ pour l'acquisition et le remplacement d'un véhicule du service de sécurité incendie
   - 8.5 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2025-387 décrétant les taux de taxation et la tarification de certains biens et services de la municipalité de Rougemont pour l'année 2026

9. Administration et greffe
   - 9.1 Abandon des procédures relatives au PPCMOI du 540, chemin du Moulin
   - 9.2 Paiement de facture – Dexsen – Réparation de l'égout sanitaire chemin de Marieville

10. Urbanisme
    - 10.1 PIIA – 175, chemin de Marieville – Projet d'affichage

PROJET

10.2 Demande à la CPTAQ – Lots 6 536 201 et 1 715 775 (rang Double)

11. Eau potable / Eaux usées
    11.1 Acceptation de l'offre de service d'Hydrophila pour le suivi piézométrique 2026

12. Autres sujets d'intérêts pour la municipalité
13. Période de questions réservée au public
14. Levée de la séance

Procès-verbal

Ouverture

Monsieur Guy Adam propose l'ouverture de la séance, sous la présidence du maire, M. Benoit Bouthillier, à 20h00.

Sont présents : Monsieur Benoit Bouthillier, maire;
Monsieur Guy Adam, conseiller au district no. 1;
Monsieur Éric Fortin, conseiller au district no. 3.
Monsieur Mario Raymond, conseiller au district no. 4;
Monsieur Stéphane Hamelin, conseiller au district no. 5;
Madame Isabelle Robert, conseillère au district no. 6.
formant quorum.

Est absente : Madame Marielle Farley, conseillère au district no. 2.

Est également présente, Madame Kathia Joseph, OMA, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Rougemont.

8 personnes assistent à la séance.

25-12-5395 **Adoption de l'ordre du jour**
Il est proposé par Monsieur Éric Fortin et résolu d'adopter l'ordre du jour proposé en l'item « Autres sujets d'intérêts pour la municipalité » ouvert.
Vote pour : 5 Vote contre :

25-12-5396 **Adoption du procès-verbal du 10 novembre 2025**
CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie des procès-verbaux à adopter, dans les délais prévus par la loi, permettant la dispense de lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Mario Raymond et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 novembre 2025, tel que soumis.
Vote pour : 5 Vote contre :

25-12-5397 **Approbation du paiement des comptes**
CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes à payer et déjà payés a été envoyée au conseil municipal avant la date prévue de leur adoption;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pu poser les questions nécessaires afin de procéder aux paiements des comptes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Isabelle Robert et résolu d'approuver :

- La liste des déboursés payés d'avance au 1er décembre 2025 au montant de **82 413.35$;**
- La liste des comptes du budget des activités financières au 1er décembre 2025 pour un montant total de **276 385.63$** incluant les quotes-parts mensuelles de la

PROJET

MRC de Rouville et de la Régie d'assainissement des Eaux usées Rougemont / St-Césaire;

- Les salaires et avantages sociaux des élus, des pompiers et des employés municipaux pour la période du 26 octobre au 22 novembre 2025 au montant de **107 173.16$**.
- Que la greffière-trésorière soit autorisée à les payer.

Les déboursés des présentes listes incluent les dépenses autorisées par les fonctionnaires ou employés à qui le pouvoir de dépenser a été délégué en vertu du règlement no. 2023-349. La présente liste constitue donc le rapport devant être déposé au conseil conformément au dernier alinéa de l'article 961.1 Code Municipal du Québec.

Vote pour : 5 Vote contre :

25-12-5398 **Transfert au surplus du Lac Marieville**

CONSIDÉRANT QUE les revenus du Lac Marieville sont plus élevés que les dépenses pour l'année 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Mario Raymond et résolu de transférer au surplus accumulé affecté au Lac Marieville un montant de 1 961.40$ tel qu'indiqué à l'état des revenus et des dépenses 2025 pour l'irrigation des vergers préparés par la responsable des finances.

Vote pour : 5 Vote contre :

Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des élus municipaux

Conformément à l'article 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, la directrice générale, Madame Kathia Joseph dépose les déclarations d'intérêts pécuniaires de tous les élus de la Municipalité de Rougemont, à savoir :

- Madame Isabelle Robert
- Messieurs Benoit Bouthillier, Guy Adam, Éric Fortin, Mario Raymond et Stéphane Hamelin

Déclaration des informations relatives aux apparentés et opérations interentités

Les membres du conseil présents ainsi que la directrice générale déposent leur « *Déclaration des informations relatives aux apparentés et opérations interentités*».

Proposition de réalisation d'un circuit patrimonial – Société d'histoire et de généalogie des Quatre Lieux

Le conseil municipal prend acte de la demande, mais ne désire pas y donner suite pour l'instant. Le projet pourrait être remis de l'avant lors d'un anniversaire de Rougemont ou lorsque des subventions disponibles.

Demande de commandite – Hockey Élite M13 AAA – Vert & Noir de l'école secondaire Fadette

Le conseil municipal prend acte de la demande, mais ne désire pas y donner suite.

Demande de don – École secondaire P-G. Ostiguy – Projet Écolab

Ce point est reporté à une séance ultérieure afin d'obtenir plus d'informations.

25-12-5399 **Demande de contribution – Association du Mont Rougemont**

CONSIDÉRANT QUE l'Association du mont Rougemont adresse au conseil municipal, une demande de contribution financière de 3 000$ pour le maintien de leurs activités;

CONSIDÉRANT QUE la demande répond aux principes établis dans la Politique de dons et commandites adoptée par la municipalité de Rougemont;

CONSIDÉRANT QUE l'Association a pour objectif la conservation et la mise en valeur des espaces naturels, principalement le mont Rougemont;

PROJET

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Guy Adam et résolu de verser un montant de 500$ à l'Association du Mont Rougemont pour 2026 et de maintenir le prêt du local gratuitement.
Vote pour : 5 Vote contre :

25-12-5400 **Adoption du règlement 2025-383 abrogeant et remplaçant le règlement 2022-336 sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil municipal**

CONSIDÉRANT QUE l'article 491 du Code Municipal du Québec (CM) permet au conseil municipal d'adopter un règlement pour régir ses séances et la conduite des débats afin d'encadrer la procédure, assurer le bon déroulement et de maintenir l'ordre durant les séances;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire modifier le règlement 2022-336 sur la régie interne des séances du conseil municipal;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 10 novembre 2025 et que le projet de règlement a été déposé et présenté à cette même séance;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement a été rendu disponible sur le site internet de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Mario Raymond et résolu d'adopter le règlement d'emprunt no. 2025-383 abrogeant et remplaçant le règlement 2022-336 sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil municipal, tel que présenté. Le règlement fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il était reproduit au long.
Vote pour : 5 Vote contre :

25-12-5401 **Adoption du règlement no. 2025-384 modifiant le règlement d'emprunt no. 2025-381 décrétant une dépense de 985 000 $ et un emprunt de 635 000 $ pour l'aménagement du puits Vadnais III**

CONSIDÉRANT QUE le puits Vadnais II, fournissant la majorité de l'eau potable de la Municipalité, présente des signes de fin de vie et doit être remplacé;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a transmis au Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation le règlement d'emprunt 2025-381 pour approbation;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'analyse, le MAMH demande à la Municipalité de modifier la clause de taxation (article 4), compte tenu de la facturation de la taxe d'eau potable par compteur;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 10 novembre 2025 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Stéphane Hamelin et résolu d'adopter le règlement d'emprunt no. 2025-384 modifiant le règlement d'emprunt no. 2025-381 décrétant une dépense de 985 000 $ et un emprunt de 635 000 $ pour l'aménagement du puits Vadnais III, tel que présenté. Le règlement fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il était reproduit au long.
Vote pour : 5 Vote contre :

25-12-5402 **Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2025-385 modifiant le règlement 2022-322 concernant la circulation et le stationnement**

Madame Isabelle Robert, conseiller, donne l'avis de motion et dépose le projet de règlement relativement au règlement no. 2025-385 modifiant le règlement 2022-322

PROJET

concernant la circulation et le stationnement, lequel sera soumis pour adoption lors d'une séance ultérieure.

Une copie du projet de règlement sera rendue disponible sur le site internet de la municipalité.

25-12-5403 **Avis de motion et dépôt du projet de règlement d'emprunt no. 2025-386 abrogeant et remplaçant le règlement no. 2025-377 décrétant une dépense de 300 000 $ et un emprunt de 300 000 $ pour l'acquisition et le remplacement d'un véhicule du service de sécurité incendie**

Monsieur Éric Fortin, conseiller, donne l'avis de motion et dépose le projet de règlement relativement au règlement d'emprunt no. 2025-386 abrogeant et remplaçant le règlement no. 2025-377 décrétant une dépense de 300 000 $ et un emprunt de 300 000 $ pour l'acquisition et le remplacement d'un véhicule du service de sécurité incendie, lequel sera soumis pour adoption lors d'une séance ultérieure.

Une copie du projet de règlement sera rendue disponible sur le site internet de la municipalité.

25-12-5404 **Avis de motion et dépôt du projet de règlement no. 2025-387 décrétant les taux de taxation et la tarification de certains biens et services de la municipalité de Rougemont pour l'année 2026**

Monsieur Mario Raymond, conseiller, donne l'avis de motion et dépose le projet de règlement relativement au règlement d'emprunt no. 2025-387 décrétant les taux de taxation et la tarification de certains biens et services de la municipalité de Rougemont pour l'année 2026, lequel sera soumis pour adoption lors d'une séance ultérieure.

Une copie du projet de règlement sera rendue disponible sur le site internet de la municipalité.

25-12-5405 **Abandon des procédures relatives au PPCMOI du 540, chemin du Moulin**

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance ordinaire tenue le 7 avril 2025, le conseil municipal a adopté, sans modification, la seconde résolution no 25-04-5233 relative au PPCMOI visant le 540, chemin du Moulin — Exploitation d'une érablière avec salle à manger et salle de réception;

CONSIDÉRANT QUE le PPCMOI visant le 540, chemin du Moulin a fait l'objet d'une tenue de registre référendaire le 30 avril 2025, et qu'un nombre suffisant de demandes a été enregistré pour exiger la tenue d'un référendum;

CONSIDÉRANT QUE suite à la tenue du registre, le conseil municipal n'a pas souhaité aller de l'avant avec la tenue d'un référendum;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu, en juillet dernier, un avis juridique des propriétaires du 540, chemin du Moulin, préparé par la firme Therrien Couture, concluant notamment que :
« En vertu d'un raisonnement par analogie avec la LPTAA, nous concluons que votre projet de servir des repas de cabane à sucre pendant la période des sucres sur le site de votre érablière à Rougemont est conforme à la réglementation municipale. L'usage "érablière", autorisé dans la zone où se situe votre lot, inclut l'activité accessoire de service de repas de cabane à sucre durant la période des sucres. Il ne s'agit donc pas d'un usage distinct de la production acéricole, mais bien d'un usage agricole au sens de la LPTAA. »;

PROJET

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a transmis cet avis à ses propres avocats afin d'obtenir une analyse indépendante et valider l'interprétation juridique proposée;

CONSIDÉRANT QUE le 9 octobre dernier, la municipalité a reçu de ses avocats, la firme Dunton Rainville, un avis juridique confirmant les conclusions du premier avis, énonçant notamment :
« (…) Considérant ce qui précède, en présumant que les informations rapportées par Me Montfils quant au nombre d'érables exploités par sa cliente soient exactes, nous estimons que l'Érablière Mont-Rouge peut, de façon complémentaire à l'usage d'érablière, exploiter une cabane à sucre. Dans cette dernière, l'on retrouve les équipements nécessaires à la production de sirop d'érable, conformément à la définition de "cabane à sucre" qui se trouve au Règlement 2018-248. Il est également possible, en fonction de cette même définition, de servir des repas sur place entre les mois de février et mai. Bien entendu, pour en arriver à cette conclusion, nous avons tenu pour acquis que l'exploitation de l'érablière soit conforme à toutes autres dispositions législatives ou réglementaires applicables. »;

CONSIDÉRANT QUE compte tenu des avis juridiques concordants émis par les deux firmes, le conseil municipal et la municipalité doivent s'y conformer;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Guy Adam et résolu que :

- La municipalité abandonne les procédures relatives au PPCMOI concernant le 540, chemin du Moulin;
- La municipalité conclut que les propriétaires du 540, chemin du Moulin peuvent servir des repas de cabane à sucre à leur érablière, sous réserve du respect des règlements applicables, notamment ceux de la CPTAQ.

Vote pour : 5 Vote contre :

25-12-5406 **Paiement de facture – Dexsen – Réparation de l'égout sanitaire chemin de Marieville**

CONSIDÉRANT QU' une problématique a été décelée au 104, chemin de Marieville relativement aux pentes du réseau d'égout sanitaire;

CONSIDÉRANT QUE l'inspection des conduites à révéler que la problématique était du côté de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a mandaté la compagnie DEXSEN inc. pour procéder aux réparations de la problématique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Isabelle Robert et résolu de payer la facture de DEXSEN inc. au montant de 25 156.54$ incluant les taxes, et ce, à même le surplus affecté aux eaux usées.

Vote pour : 5 Vote contre :

25-12-5407 **PIIA – 175, chemin de Marieville – Projet d'affichage**

CONSIDÉRANT QU' une demande de Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) a été déposée par Monsieur Vincent Gosselin, mandaté par Vins Arterra Canada, à l'égard d'un projet de remplacement de 3 surfaces d'affichage sur des enseignes existantes de la propriété;

CONSIDÉRANT QUE le projet est requis afin d'assurer la conformité de l'affichage existant avec la réglementation de l'Office Québécois de la Langue Française (OQLF);

PROJET

CONSIDÉRANT QUE les nouvelles enseignes sont en tous points identiques aux enseignes actuelles, à l'exception du mot VINS dont la taille typographique est augmentée et du mot ARTERRA dont la taille typographique est réduite;

CONSIDÉRANT QUE tous les éléments du nouveau projet d'affichage demeurent identiques à l'affichage existant quant aux dimensions, à l'emplacement des enseignes et aux installations d'éclairage s'il y a lieu, soit :

- une enseigne installée au-dessus de la porte d'entrée principale du bâtiment;
- les deux surfaces d'affichage de l'enseigne à deux faces installée sur un pylône en cour avant.

CONSIDÉRANT QUE le projet rencontre les objectifs de la section 5.1 du règlement sur les PIIA 2022-342;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'**AUTORISER** l'émission du permis de construction;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Éric Fortin et résolu d'autoriser l'émission du permis d'affichage selon les recommandations du CCU s'il y a lieu, et ce, lorsque les conditions réglementaires applicables auront été remplies.
Vote pour : 5 Votre contre :

25-12-5408 **Demande à la CPTAQ – Lots 6 536 201 et 1 715 775 (rang Double)**

CONSIDÉRANT QUE la demande d'autorisation à la CPTAQ reçue de Mme Elisabeth Gladu-Babin a pour objet un échange de lots avec M. Robert Bernard ;

CONSIDÉRANT QUE Mme Elisabeth Gladu-Babin, représentant Les Vergers d'Elisabeth inc. est propriétaire des lots 1 714 938 et 1 715 775, lesquels sont situés de part et d'autre de la route 112 ;

CONSIDÉRANT QUE M. Robert Bernard est propriétaire du lot 6 563 201, situé au nord de la route 112 et des lots 1 715 773 et 1 714 907, situés au sud de la route 112 ;

CONSIDÉRANT QUE les lots concernés sont séparés par une section de la route 112 où la limite de vitesse est de 80 km/h avec des courbes en amont et en aval, rendant difficile et non-sécuritaire l'exploitation de terrains situés des deux côtés de la route ;

CONSIDÉRANT QUE l'agriculture maraîchère pratiquée par Les Vergers d'Elisabeth inc. bénéficie grandement de l'irrigation des champs et de la présence d'électricité et que les coûts reliés à l'implantation de ces systèmes des deux côtés de la route 112 seraient très onéreux et les travaux complexes ;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la demande, le lot 1 714 938, situé au sud de la route 112, serait remis à M. Robert Bernard en échange du lot 6 563 201, situé au nord de la route 112 ;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'échange de lots, les Vergers d'Elisabeth inc. serait propriétaire de deux lots contigus, tous deux situés au nord de la route 112 et que M. Robert Bernard serait propriétaire de 3 lots contigus, tous situés au sud de la route 112 ;

CONSIDÉRANT l'absence d'impacts défavorables pour la zone et les activités agricoles ;

PROJET

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme au règlement de zonage ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Mario Raymond et résolu d'appuyer la demande d'autorisation présentée par Mme Elisabeth Gladu-Babin.
Vote pour : 5 Vote contre :

25-12-5409 **Acceptation de l'offre de service d'Hydrophila pour le suivi piézométrique 2026**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit assurer le suivi piézométrique de l'Aquifère Vadnais;

CONSIDÉRANT QUE suite aux autorisations du MELCC pour l'exploitation de tous les sites de prélèvements d'eau potable municipaux, la municipalité s'est engagée à effectuer le suivi piézométrique des trois sites ;

CONSIDÉRANT QUE la firme Hydrophila a déposé une offre de service pour le suivi 2026 incluant tous les sites de prélèvement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Guy Adam et résolu de mandater Hydrophila afin d'assurer le suivi piézométrique des sites de prélèvement Vadnais, Bessette et McArthur pour 2026 au montant de 48 870$ avant taxes.
Vote pour : 5 Vote contre :

PÉRIODE DE QUESTIONS & COMMENTAIRES

25-12-5410 **Levée de la séance**

Il est proposé par Madame Isabelle Robert et résolu de lever la séance puisque l'ordre du jour est épuisé.
Vote pour : 5 Vote contre :

Certificat de disponibilité de crédit

Je soussignée certifie qu'au meilleur de ma connaissance, des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses ci-dessus projetées.

En foi de quoi, je donne le présent certificat, ce 2e jour de décembre 2025.

_____
Kathia Joseph, OMA
Directrice générale et greffière-trésorière

_____ _____
Benoit Bouthillier Kathia Joseph
Maire Directrice générale & greffière-trésorière

PROJET